

Image not found or type unknown



Heures negative et solde

Par **Laurahuneau**, le 11/10/2023 à 15:11

Bonjour suite à la fin de mon cdd je doit à l'entreprise 80heures non effectué. Peut il me mes enlever du solde tout compte à la fin ?

Par **janus2fr**, le 11/10/2023 à 15:28

Bonjour,

Pour quelle raison vous manque t-il ces heures ?

Par **Laurahuneau**, le 11/10/2023 à 15:50

Eh bien tout au cours de la saison ils m'ont libérer plus tôt ou autre ce n'est pas à mon initiative

Par **miyako**, le 11/10/2023 à 17:23

Bonjour,

[quote]

Eh bien tout au cours de la saison ils m'ont libérer plus tôt ou autre ce n'est pas à mon initiative

[/quote]

Vous ne leur devez rien du tout ,puisque c'est l'employeur qui vous libérer plus tôt .

Cordialement

Par **P.M.**, le 11/10/2023 à 17:38

Bonjour,

Vous pourriez vous référer à la [Cour de cassation, civile, Chambre sociale, 13 octobre 2021, 20-18.903, Inédit](#) :

[quote]

Vu les articles L. 1221-1 du code du travail et 1315, devenu 1353 du code civil :

7. Il appartient à l'employeur de fournir un travail au salarié qui se tient à sa disposition et de payer la rémunération.

8. Pour débouter la salariée de sa demande au titre d'un rappel de salaire pour les mois de décembre 2014 au 25 mai 2015 inclus et de sa demande de délivrance des documents sociaux afférents à cette période, l'arrêt retient que celle-ci, qui reconnaît l'absence de travail effectif pour la société à compter du 28 novembre 2014, ne justifie pas être restée à disposition de l'employeur auquel aucun courrier n'a été adressé à ce sujet.

9. En statuant ainsi, la cour d'appel, qui n'a pas constaté que l'employeur démontrait que la salariée avait refusé d'exécuter son travail ou ne s'était pas tenue à sa disposition, a inversé la charge de la preuve et violé les textes susvisés.

[/quote]